

Nantes, le 5 février 2024

## CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

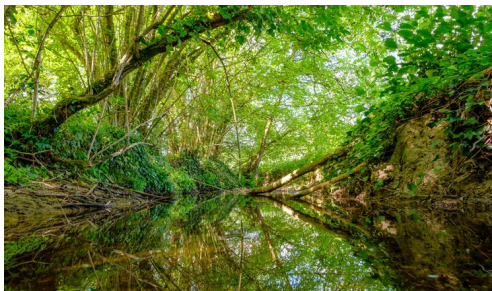
# Un nouveau programme pour restaurer les cours d'eau du territoire métropolitain

**Nantes Métropole accorde une attention particulière à la préservation et à la restauration de ses cours d'eau et de ses milieux aquatiques. Dans le cadre de la bifurcation écologique menée par la collectivité, la préservation de ces milieux va de pair avec l'engagement de Nantes Métropole à prendre en compte les défis environnementaux dans le développement du territoire. Afin de mener à bien ces objectifs, Nantes Métropole dévoile une nouvelle stratégie ambitieuse pour les 10 prochaines années.**

A travers le schéma directeur sur les milieux aquatiques, Nantes Métropole a dressé une feuille de route des interventions à mener et des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour restaurer la qualité de ses cours d'eau. Élaboré au terme d'une étude de deux ans, il acte les principes et objectifs suivants :

- Engager des programmes de reconquête de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble des bassins versants jusqu'en 2033 ;
- Mettre en place un Contrat Territorial Eau sur le périmètre des affluents de la Loire, pour la période 2028-2030, intégrant notamment des actions sur certains secteurs des marais de Loire ;
- Étudier la possibilité d'assurer la gestion et l'entretien de certains cours d'eau et secteurs de marais (étiers), au titre de l'intérêt général, dans un objectif de prévention des inondations, de reconquête écologique, et de fonctionnalité des ruisseaux, par l'élaboration de plans de gestion ;
- Poursuivre les études et travaux d'aménagements hydrauliques visant à réduire les problèmes d'inondation par ruissellement et débordement des petits cours d'eau ;
- Acquérir la connaissance du fonctionnement hydrologique des ruisseaux du territoire (mise en place de mesures de débit) ;
- Acquérir de la connaissance sur la qualité des cours d'eau.

Pour une partie du territoire métropolitain, la compétence a été transférée à des syndicats de bassin versant. Le soutien financier de Nantes Métropole se poursuivra ainsi à hauteur des enjeux et des besoins, dans une logique de solidarité amont-aval. Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma directeur ont été estimés à 52 M€ TTC pour la période 2024-2033 (soit une moyenne annuelle de 5,2 M€/an).



## La stratégie de restauration des milieux aquatiques

Parmi les actions définies dans le schéma directeur, figure la poursuite des travaux déjà engagés sur les bassins versants du Cens, Gesvres, Charbonneau, Marais Nord Loire et de la Grande Vallée de Bouguenais. Les études menées sur ces territoires ont permis d'identifier les principales causes de la dégradation des milieux aquatiques.

En effet, plusieurs altérations ont été identifiées sur ces bassins versants comme le manque d'entretien de la végétation en berges, l'interruption de la continuité écologique ou encore le développement d'espèces exotiques aquatiques.

Afin d'y remédier, Nantes Métropole a donc établi plusieurs stratégies pour améliorer la qualité de ses cours d'eau et de ses marais. Elles ont été définies en lien étroit avec l'Agence de l'eau, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Loire-Atlantique. Seront ainsi prévus :

- Des travaux de restauration morphologique des milieux aquatiques, sur les lits mineurs pour favoriser les continuités écologiques des cours d'eau.
- Des travaux de restauration des berges et boisement de rives des milieux aquatiques
- Des travaux de restauration des marais estuariens et la gestion des espèces invasives végétales.

